

**COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 25 MARS 2016**

**Etaient Présents** : Christine BUCHON, Stéphanie CROXO, Fabienne PESENTI, Cyril OZIL, Patrick BERNARD, Charles CROXO, Laurent MONDEME, Yves ENGRAND, Gérard HALIN  
**Absents excusés** : Eric LAFONT, Jean-Paul PETIT donne procuration à Gérard HALIN

**Secrétaire de séance** : Patrick BERNARD.

**Ordre du jour** :

- Comptes de gestions et comptes administratifs 2015, Mairie et assainissement.
- Taux d'imposition 2016.
- Budgets 2016 M14 et M49.
- Divers.

---

- **Signature du compte rendu de la précédente réunion et des délibérations.**

Ouverture de la séance à 19 h 30.

**1 – Votes des comptes de gestions et administratifs 2015 :**

**M14** :                   Dépenses fonctionnement : 208 944.56 €  
                              Recettes fonctionnement : 323 699.11 €  
                              Dépenses investissement : 870 669.01 €  
                              Recettes investissement : 673 979.22 €

**M49** :                   Dépenses fonctionnement : 7 445.39 €  
                              Recettes fonctionnement : 3 200.00 €  
                              Dépenses investissement : 62 394.76 €  
                              Recettes investissement : 50 577.23 €

Les comptes de gestions et administratifs sont rigoureusement identiques.  
Afin de procéder au vote Mr le Maire quitte la séance.  
Tous les comptes 2015 sont votés à l'unanimité.

**2 – Tarifs communaux 2016 :**

Les tarifs demeurent inchangés.  
Adopté à l'unanimité.

**3 – Taux d'impositions 2016 :**

Les taux des 2 taxes habitation et foncier non bâti restent inchangés, malgré la baisse des dotations de l'état.  
Courant mars le préfet a décidé le passage de l'agglomération de 50 à 73 communes à partir de janvier 2017. Afin d'anticiper l'harmonisation des divers taux d'imposition, l'agglomération se voit contrainte d'augmenter de 6 points la taxe sur le foncier bâti, cette somme sera reversée à la commune par le biais de l'attribution de compensation.  
Pour atténuer l'augmentation la commune décide de baisser son taux de 4 points, il passe de 21,81% à 17,81%.

Adopté à l'unanimité.

#### **4 – Vote des budgets :**

<u>M14 :</u>	Dépenses fonctionnement : 322 400.00 €
	Recettes fonctionnement : 322 400.00 €
	Dépenses investissement : 376 835.46 €
	Recettes investissement : 376 835.46 €

Le budget 2016 est voté à l'unanimité.

#### **5 – Vote du budget assainissement:**

<u>M49 :</u>	Dépenses fonctionnement : 15 000.00 €
	Recettes fonctionnement : 15 000.00 €
	Dépenses investissement : 138 633.52 €
	Recettes investissement : 138 633.52 €

Le budget assainissement 2016 est voté à l'unanimité.

#### **6 – Divers :**

- Prorogation d'une convention au service de prévention des risques professionnels du CDG30

Adopté à l'unanimité.

- Mise à jour du tableau de gestion et de suivi des emplois de la commune.

Adopté à l'unanimité.

- Le régime indemnitaire IEM est accordé à un employé.

Adopté à l'unanimité.

#### **- Subventions associations.**

- APE Le Troubadour = 16 € par enfant : adopté à l'unanimité ;

- La Diane = 200 € : 1 abstention ;

- ANIM EUZET = 300 € : 3 abstentions ;

- Club des Aînées = 200 € : adopté à l'unanimité ;

- Sport Culture et Loisir = 200 € : Adopté à l'unanimité ;

- EUZET TONIC = 200 € : adopté à l'unanimité ;

- T'PAS CAP sur SCENE = 200€ : adopté à l'unanimité.

- Remboursement des frais de personnel pour l'entretien de la station d'épuration par l'Agglo :

2015 = 5 000 € et en 2016 = 7 000 €

Adopté à l'unanimité.

- Un devis d'un montant de 167,88€ a été transmis par un laboratoire pour analyser la qualité des eaux des Sources.

Adopté à l'unanimité.

- Fonds de concours de l'Agglo : une demande de subvention de 8 000 € a été demandée pour la réfection de la toiture du bâtiment communal Mairie-Ecole.

Adopté à l'unanimité.

- Des devis ont été demandés pour la réfection de la porte de l'Eglise, ils seront transmis à la personne finançant le projet.

- Modification du POS pour le quartier des Orgières : il faut justifier l'ouverture à la construction d'une zone 2NA.

La séance est levée à 21h30.